



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS.

N° 2023/79

Objet : Culture : Médiathèque - Règlement intérieur et charte des bénévoles

Monsieur le Président rappelle que la médiathèque du Lautrécois-Pays d'Agout est composée de deux sites, d'un salarié, de plusieurs bénévoles et de nombreux adhérents.

Afin de faciliter et d'harmoniser les procédures, il est proposé de mettre en place un règlement intérieur pour la médiathèque ainsi qu'une charte à destination des bénévoles.

Le règlement fait apparaître les différentes dispositions prises concernant les inscriptions, le prêt des ouvrages, les retards, les recommandations et interdictions. Le règlement intègre la notion de gratuité pour l'emprunt des ouvrages par les adhérents. La participation de 5 €/an pour les plus de 14 ans est donc supprimée.

La charte des bénévoles rappelle les engagements du bénévole et réciproquement ceux de la CCLPA.

Après lecture du règlement intérieur de la médiathèque intercommunale et de la charte des bénévoles, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver ces deux documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur de la médiathèque du Lautrécois-Pays d'Agout qui s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2023,
- décide que l'accès à la médiathèque, à la grainothèque, l'inscription, le prêt, la consultation des documents, du poste informatique et l'utilisation des jeux sur place sont libres, gratuits et ouverts à tous,
- approuve la charte des bénévoles de la médiathèque,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La Vice-Présidente,
Christine VALERO



Le secrétaire de séance,
Mathieu FAU

